

# Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions APRIL

Conformément à l'avis publié par l'AMF le 9 juillet 2020 (D&I n°220C2403), le retrait obligatoire des actions APRIL SA non détenues par Andromeda Investissements à l'issue de l'offre publique de retrait (à l'exception des 105.694 actions auto-détenues par la Société, ainsi que des 327.518 actions gratuites dont les bénéficiaires ont souscrit un accord de liquidité) est intervenu aujourd'hui. Les actions APRIL SA ont ainsi été radiées d'Euronext Paris.

Le retrait obligatoire a été réalisé au même prix que l'offre publique de retrait, soit un règlement en numéraire de 22 euros, net de tous frais, pour chaque action APRIL SA.

Les sommes dues aux titulaires des actions APRIL qui ont été transférées à Andromeda Investissements dans le cadre du retrait obligatoire ont été versées par Andromeda Investissements sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de Natixis, en qualité de centralisateur auprès duquel les intermédiaires financiers teneurs de compte devront demander le paiement des sommes correspondant aux avoirs de leurs clients.

Les fonds seront conservés par Natixis pendant dix ans à compter de la date de mise en œuvre du retrait obligatoire, puis versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront tenus à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

## CONTACTS

### Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – [guillaume.cerezo@april.com](mailto:guillaume.cerezo@april.com)

### À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 22 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Plus de 3 000 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance autour de cinq marchés d'expertise (emprunteur, santé internationale, Pros/TPE, santé et prévoyance locales, dommage de niches) pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Le groupe a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 1017,3 millions d'euros.

